

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SMAEPA de la Région de Valmont

Approbation des zonages d'assainissement des communes du SMAEPA

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SMAEPA de la Région de VALMONT du 17.09.2020, le zonage d'assainissement des communes du SMAEPA de la Région de VALMONT sera soumis à l'enquête publique, du 15 Octobre 2020 au 19 Novembre 2020 inclus.

M. José LACHERAY, Consultant Sécurité, Hygiène et Environnement a été désigné par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen le 20.08.2020 en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- le siège de l'enquête publique sera situé dans les locaux du SMAEPA de la Région de Valmont, 1 place Robert Greverie, 76540 VALMONT ;
- un dossier sera consultable aux heures normales d'ouverture dans les mairies des communes de Valmont, Thietreville, Sassetot le Mauconduit, Angerville la Martel et au siège du SMAEPA de la Région de Valmont ;
- le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition dans les locaux des mairies de Valmont, Thietreville, Sassetot le Mauconduit, Angerville la Martel et au siège du SMAEPA de la Région ;
- le dossier est également consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.angerville-la-martel.com>
- des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public aux jours et aux heures suivants :

- le Jeudi 15 Octobre de 09h à 12h au **siège du Syndicat – Mairie de Valmont** (ouverture de l'enquête publique)
 - le Mardi 20 Octobre de 16h à 19h en **Mairie de Thietreville**
 - le Mercredi 28 Octobre de 14h à 17h en **Mairie de Sassetot le Mauconduit**
 - le Lundi 02 Novembre de 9h à 12h en **Mairie d'Angerville la Martel**
 - le Jeudi 19 Novembre de 14h à 17h au **siège du Syndicat – Mairie de Valmont** (clôture de l'enquête publique)
- le public pourra également formuler des observations :
 - par courrier adressé au commissaire enquêteur au siège du SMAEPA de la Région de Valmont
 - ou par messagerie à l'adresse suivante :
zonageassainissement@orange.fr
 - le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au syndicat pendant un an après la clôture de l'enquête.
 - le conseil syndical se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de zonage d'assainissement.